

SUIVI À DOMICILE
DES PATIENTS ATTEINTS
D'UN CANCER ET TRAITÉS
PAR IMMUNOTHÉRAPIE
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



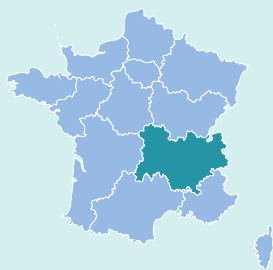
Mettre en place un parcours de soins permettant d'assurer de manière sécurisée la prise en charge à domicile des patients traités par immunothérapie grâce à un circuit pluri-professionnel ville-hôpital et à une rémunération forfaitaire par patient et par séquence de soins sur la base d'un parcours type composé de 3 séquences de soins



Porteur du projet :

Centre Léon Bérard - Lyon

Partenaire : URPS Médecins et Infirmiers
Auvergne-Rhône-Alpes



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

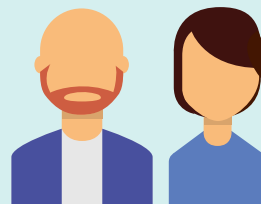


Durée :
5 ans



Fonds pour l'innovation du
système de santé (FISS) :
3.783 K€

Fonds d'intervention
régional (FIR) :
97,5 K€



Patients atteints d'un cancer traités
par immunothérapie éligibles à une
prise en charge à domicile
soit 375 personnes



Publié au Recueil des
Actes Administratifs
le 13/07/2021



Financement complémentaire et
partiellement substitutif :
forfait multi-acteurs par patient et
par séquence de soins comprenant
des prestations des professionnels
de ville et de l'hôpital



Art.
51

Innovation

En santé